

### 1) Le professeur connaît :

- \* Les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus de toutes les discriminations, mixité, égalité entre les hommes et les femmes
- \* Les institutions (État et collectivités territoriales) qui définissent et mettent en œuvre la politique éducative de la nation
- \* Les mécanismes économiques et les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise
- \* La politique éducative de la France, les grands traits de son histoire et ses enjeux actuels : stratégiques, politiques, économiques, sociaux en comparaison avec d'autres pays européens
- \* Les grands principes du droit de la fonction publique et du code de l'Éducation : les lois et textes réglementaires en relation avec la profession exercée, les textes relatifs à la sécurité des élèves (obligation de surveillance par exemple) et à la sûreté (obligation de signalement par exemple)
- \* Le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques éducation prioritaire, ...
- \* La convention internationale des droits de l'enfant
- \* Ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence
- \* L'organisation administrative et budgétaire des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement
- \* Les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement : règlement intérieur, aspects budgétaires et juridiques
- \* Les caractéristiques et les indicateurs de l'école ou de l'établissement d'exercice
- \* Le projet de l'école ou de l'établissement d'exercice
- \* Le rôle des différents conseils : conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, conseil de discipline

### 2) Le professeur est capable de :

- \* Utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes
- \* Se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire
- \* Participer à la vie de l'école ou de l'établissement
- \* Repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance
- \* Contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves
- \* Se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit

### 3) Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur à :

- \* Faire comprendre et partager les valeurs de la République
- \* Intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'État (son organisation et son budget), sur ses devoirs de fonctionnaire
- \* Respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale
- \* Respecter les élèves et leurs parents
- \* Respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs
- \* Respecter, à sensibiliser et faire respecter les droits et devoirs en matière d'usage du numérique dans la société de l'information
- \* Collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel
- \* Prendre en compte la dimension civique de son enseignement